

Révision annuelle 2026 de l'indice de la production industrielle et de l'indice de la production en volume dans la construction

L'indice de la production industrielle (IPI) et l'indice de la production en volume dans la construction (IPVC) sont passés en revue annuellement afin de réaliser un certain nombre de mises à jour méthodologiques. À l'occasion de la publication des premiers chiffres relatifs à janvier 2026 (le 5 mars 2026), les indices peuvent donc être révisés.

I. Les mises à jour réalisées en 2026

Revue annuelle des produits permettant le suivi de la production

Les séries de l'IPI font l'objet d'un processus de revue annuelle sur un cycle de 7 ans. Ainsi tous les ans, un septième des branches enquêtées est passé en revue afin d'améliorer la mesure de la production dans ces branches. Cet examen et les éventuelles mises à jour qui en découlent visent à garantir la robustesse des indices et à les adapter aux évolutions économiques ou techniques, notamment en incluant le suivi de nouveaux produits et en supprimant ceux dont la production est devenue très faible. Les modifications induites par le passage en revue de 2026 sont présentées en annexe 1. Les séries intégrant ces modifications sont recalculées sur les quatre dernières années : 2022 à 2025. Cela peut entraîner des révisions sur la période.

Mise à jour des coefficients de productivité pour les branches suivies en heures travaillées

Pour les branches dont le suivi se fait en heures travaillées (annexe 2), les coefficients de productivité, permettant de passer des heures travaillées à la production en volume, ont été actualisés avec les données du compte définitif 2022 et du compte semi-définitif 2023 des comptes nationaux. Cela induit des révisions spécifiques sur ces branches depuis 2022.

Dans l'industrie, cette mise à jour entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une réévaluation à la hausse de l'indice manufacturier de 0,3 point d'indice en 2022 et 2023, puis de 0,5 point d'indice en 2024 et 2025. Elle s'explique principalement par la branche des « autres industries manufacturières y compris réparation et installation (CM) » (qui représente 15 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en 2023) dont la productivité est revue nettement à la hausse dans les comptes nationaux, ce qui entraîne une révision de l'indice de cette branche de +2,1 points en 2022 et 2023, puis de +4,0 points en 2024 et +4,2 points en 2025.

Dans la construction, dont le suivi est intégralement en heures travaillées, les révisions de l'IPVC sont plus modérées : elles sont de -0,8 point en 2022, +0,8 point en 2023 et +0,2 point en 2024 et 2025.

Mise à jour des pondérations

L'IPI et l'IPVC sont des indices chaînés avec des pondérations mises à jour annuellement. Les pondérations sont calculées à partir des données, issues des comptes nationaux annuels, de valeur ajoutée brute au prix de base par branches¹. Les dernières données annuelles disponibles sont le compte définitif de l'année 2022 et le compte semi-définitif de l'année 2023. Les pondérations de l'IPI et de l'IPVC ont donc été mises à jour avec ces données sur la période 2023 à 2025. Les données du compte semi-définitif de l'année 2023 sont également utilisées pour calculer l'année 2026.

Mise à jour des modèles CVS-CJO

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de jours ouvrables (CJO). L'estimation de ces effets est effectuée avec la méthode X13-Arima du logiciel JDemetra+ au niveau des classes de la NAF rév. 2. Les indices CVS-CJO des postes des niveaux supérieurs sont obtenus par agrégation des indices CVS-CJO des classes qui les composent. Chaque année, les modèles sous-jacents à la méthode X13-Arima sont réestimés. La modification de la période temporelle sur laquelle le profil des séries a été mis à jour (à partir de 2017 contre 2012 précédemment) ayant été réalisée l'année dernière, les modifications sont moindres sur les modèles CVS-CJO cette année.

II. Les révisions sur 2022-2025

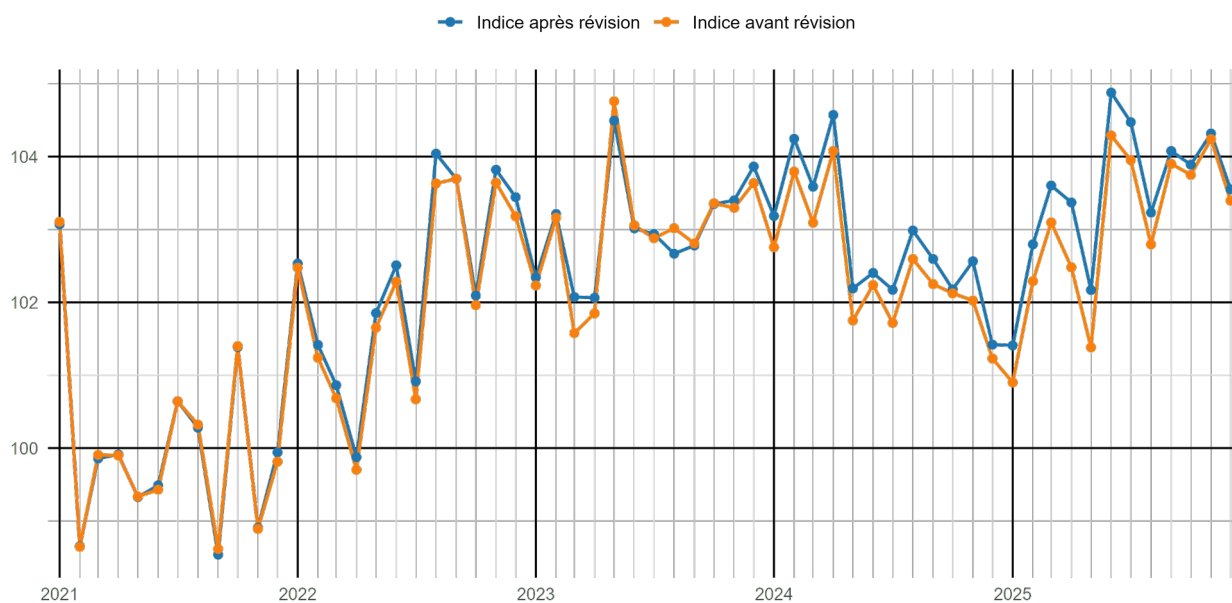
Outres les révisions habituelles sur les derniers mois de la période, liées aux réponses tardives d'entreprises enquêtées sur leur production fin 2025, les principaux facteurs pouvant conduire à des révisions sont donc ceux évoqués précédemment :

- (i) le passage en revue des produits suivis pour certaines branches ;
- (ii) la mise à jour des coefficients de productivité pour certaines branches ;
- (iii) la mise à jour des pondérations pour la période 2022 à 2025 ;
- (iv) la mise à jour des modèles CVS-CJO.

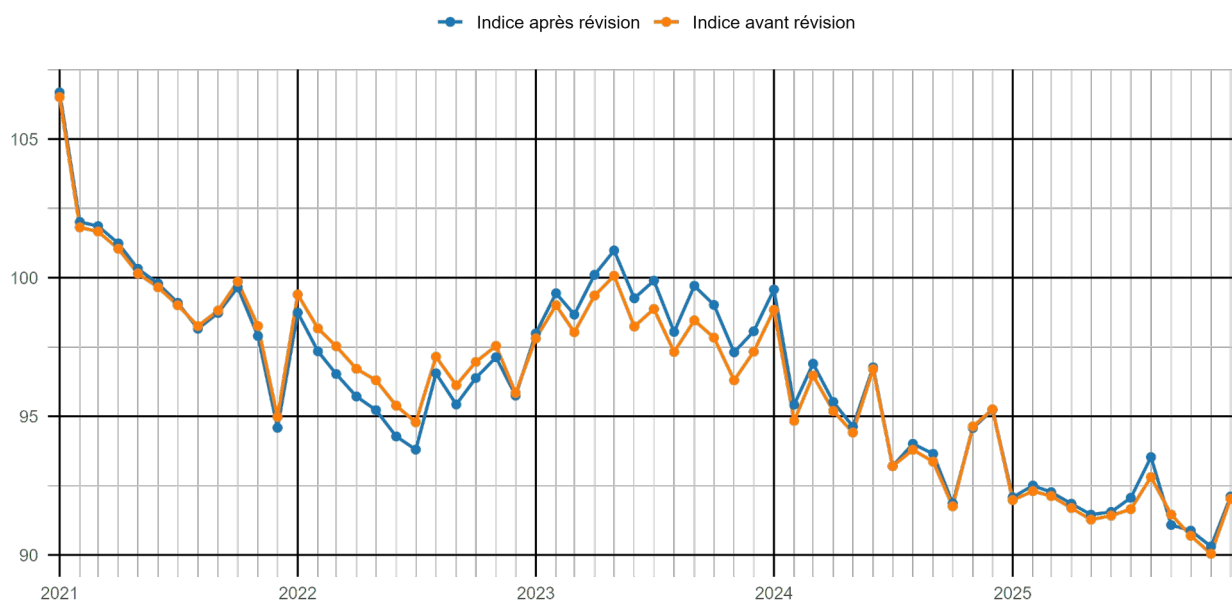
Pour l'ensemble de l'industrie manufacturière (CZ), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -0,3 et +0,9 point d'indice sur la période 2022-2025 (Figure 1). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -0,5 et +0,5 point de pourcentage sur la période 2022-2025. Les révisions sont principalement dues à la revue annuelle des produits, la mise à jour des pondérations, et à la mise à jour des coefficients de productivité.

Pour la construction (FZ), les révisions pour l'indice CVS-CJO sont un peu plus fortes. En points d'indice, elles sont comprises entre -1,1 et +1,3 point sur la période 2022-2025 (Figure 2). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -1,2 et +0,6 point de pourcentage sur la période 2020-2025. Les indices de la construction n'ont pas fait l'objet d'une revue annuelle en 2025. Les révisions sont essentiellement dues à la mise à jour des coefficients de productivité, et à la mise à jour des pondérations.

1 Pour plus d'informations sur ces pondérations, veuillez vous référer à [l'Insee Méthodes n°133 sur l'indice de la production industrielle](#).

Figure 1 : Révision de l'indice CVS-CJO dans l'industrie manufacturière (CZ)

Source : Insee

Figure 2 : Révision de l'indice CVS-CJO dans la construction (FZ)

Source : Insee

III. Préparation du changement de nomenclature à venir en 2027

Actuellement publiés dans la nomenclature d'activité française (NAF) de 2008, l'indice de la production industrielle (IPI) et l'indice de la production en volume dans la construction (IPVC) seront publiés en NAF de 2025, à partir de la publication relative aux chiffres de **janvier 2027** (prévue en **mars 2027**). Les séries publiées en nouvelle nomenclature seront alors rétropolées sur le passé.

Afin d'anticiper ces travaux, pour un certain nombre de regroupement de produits (annexe 3), les entreprises sont interrogées dès janvier 2026 à un niveau plus fin qu'en 2025, permettant de constituer des séries à la fois en ancienne et en nouvelle nomenclature. Ce niveau d'interrogation plus fin est susceptible d'entraîner, pour les séries concernées, des changements de comportements de réponses sur 2026 par rapport au passé.

Annexe 1 : branches d'activités ayant fait l'objet d'une mise à jour suite à la revue annuelle des produits

Code de la classe NAF	Libellé de la classe en NAF Rév. 2	Modification apportée
1020Z	Transformation et conservation de poissons	Regroupement de produits
1051C	Fabrication de fromages	Ajout de produits
1051D	Fabrication d'autres produits laitiers	Regroupement, ajouts et suppression de produits
1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	Regroupement de produits
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n c a	Eclatement et suppression de produits
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Ajout de produits
1392Z	Fabrication d'articles textiles sauf habillement	Ajout de produits
2314Z	Fabrication de fibres de verre	Ajout de produits
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n c a	Ajout de produits
2420Z	Fabrication de tubes tuyaux profilés creux et accessoires correspondants en acier	Ajout de produits
2432Z	Laminage à froid de feuillards	Ajout de produits
2640Z	Fabrication de produits électroniques grand public	Changement de déflateur
2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique	Changement de déflateur
2711Z	Fabrication de moteurs génératrices et transformateurs électriques	Suppression de produits
2740Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	Ajout de produits et changement de déflateur
2790Z	Fabrication d'autres matériels électriques	Ajout de produits
2811Z	Fabrication de moteurs et turbines à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	Ajout de produits

2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières	Ajout de produits et changement de déflateur
2841Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux	Changement de déflateur
2892Z	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	Ajout de produits
2893Z	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	Suppression d'un produit
2910Z	Construction de véhicules automobiles	Mise à jour des pondérations de chaque véhicule (*)

(*) : afin de calculer l'indice de production de la construction de véhicules automobiles, la quantité produite de chaque modèle de véhicule est pondérée par le prix de vente hors taxes conseillé durant l'année de base (2021 actuellement). Ces prix de ventes, qui n'avaient pas été actualisés depuis le changement de base 2015, ont été mis à jour lors de cette publication

Annexe 2 : Branches d'activités de l'industrie affectées par la mise à jour d'un coefficient de productivité

Code de la classe NAF	Libellé de la classe NAF rév. 2	% de la valeur ajoutée de la classe en 2023 concernée par le suivi en heures
2511	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	31
2530	Fabrication de générateurs de vapeur à l'exception des chaudières pour le chauffage central	100
2540	Fabrication d'armes et de munitions	100
2899	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique non comptabilisées ailleurs	91
3011	Construction de navires et de structures flottantes	100
3012	Construction de bateaux de plaisance	100
3020	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	100
3030	Construction aéronautique et spatiale	15
3311	Réparation d'ouvrages en métaux	79
3312	Réparation de machines et équipements mécaniques	25
3315	Réparation et maintenance navale	100
3316	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	100
3320	Installation de machines et d'équipements industriels	26

Lecture : Dans la branche 2511 « Fabrication de structures métalliques et de parties de structures », les produits dont le suivi est réalisé en heures travaillées représentent 31 % de la valeur ajoutée en 2023.

Annexe 3 : Branches d'activités faisant l'objet d'un suivi à un niveau de regroupement de produits plus fin en 2026 qu'en 2025

Code de la classe NAF	Libellé de la classe NAF rév. 2
1320	Tissage
1413	Fabrication de vêtements de dessus
1414	Fabrication de vêtements de dessous
1419	Fabrication d'autres vêtements et accessoires
1621	Fabrication de placage et de panneaux de bois
1623	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
1624	Fabrication d'emballages en bois
1629	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
2014	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
2221	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
2222	Fabrication d'emballages en matières plastiques
2223	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
2229	Fabrication d'autres articles en matières plastiques
2453	Fonderie de métaux légers
2521	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
2561	Traitement et revêtement des métaux
2640	Fabrication de produits électroniques grand public
2711	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
2712	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
2752	Fabrication d'appareils ménagers non électriques
2790	Fabrication d'autres matériels électriques
2811	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
2821	Fabrication de fours et brûleurs
2823	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)
2825	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
2829	Fabrication de machines diverses d'usage général

3011	Construction de navires et de structures flottantes
3030	Construction aéronautique et spatiale
3091	Fabrication de motocycles
3101	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
3250	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire